

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ART.1

L'AJM Trail est une épreuve de type course nature organisée par l'AJM. Nombre de dossards limité à 400.

ART.2 – DATE ET HORAIRE DE DEPART

Dimanche 4 septembre départ 8h45 pour le 18 kms et 9h pour le 10kms.

ART.3 – DISTANCES

10 kms : 360D+

18kms : 655D+

ART.4 – CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription ne sera validée par l'organisateur que sur présentation d'une licence sportive autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datés de moins d'un an le jour de la course.

Seuls les coureurs majeurs ont la possibilité de réaliser le parcours de 18kilomètres.

Les bâtons ne sont pas autorisés.

ART.5 – DEPART ET ARRIVEE

Départ : Stade de Marcenod

Arrivée : Stade de Marcenod

ART.6 – RAVITAILLEMENTS – RESTAURATION- PARKING

10 kms : Un ravitaillement est prévu au 4^{ème} kilomètre.

18kms : Un ravitaillement est prévu au 4^{ème} kilomètre et au 13^{ème} kilomètre

Un ravito à l'arrivée pour les deux courses.

Attention : afin de respecter l'esprit trail, les ravitaillements personnels effectués par des tierces personnes ne seront autorisés qu'aux points de ravitaillements officiels. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entrainera la disqualification immédiate du coureur.

Des parkings seront à votre disposition.

A l'arrivée vous trouverez un ravitaillement, de plus l'AJM propose un repas : saucisson patate au stade de Marcenod. Nous vous demanderons un supplément de 8€ afin de pouvoir manger ce repas.

Pas de vestiaires prévus sur place.

ART.7 – ASSISTANCE – ABANDONS

L'assistance est assurée par des secouristes. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant à l'*AJM TRAIL* se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance dans sa totalité ; les cas de rapatriements assurés par les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis des secouristes. Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

ART.8 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront à la disposition des coureurs à chaque point d'eau et ravitaillement. Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

ART.9 – RECOMPENSES

Cadeau au retrait des dossards pour tous les participants + récompenses.

ART.10 – SIGNALISATION ET CONTROLES

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale (panneaux, rubalises).

Des contrôles seront effectués à un ou plusieurs points tenus secrets. Les participants s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité.

ART.11 – ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

ART.12 – INSCRIPTIONS

10 kms : 10€ en ligne sur logcourse

18 kms : 15€ en ligne sur logcourse

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

ART.13 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 4 septembre au stade de Marcenod à partir de 8h15.

ART.14 – PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES RECOMPENSES

Résultats et récompenses : Aux alentours de 11h

Chaque coureur sera muni d'un badge de kilométrage remis lors du retrait des dossards et récupérer à l'arrivée des coureurs.

ART.15 – DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIQUE

En s'inscrivant aux *l'AJM Trail*, les coureurs abandonnent leur droit à l'image à l'association AJM et autorisent celle-ci à utiliser toutes les images qu'elle prendra lors de la course.

L'inscription à la course implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.